



Mairie de Saint Georges sur Eure

Département d'Eure et Loir

Le 11 avril 2019

O: EAU
C: DGA SVE
C: Cabinet

Chartres métropole
Hôtel de ville
Place des Halles
28000 Chartres

CHARTRES METROPOLE
SERVICE COURRIER
15 AVR. 2019

Objet : forages d'eau potable

Nos réf : ML/19 - 82

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réalisation de nouveaux forages d'eau potable dans l'agglomération, je vous confirme l'autorisation d'occupation de la parcelle cadastrée section AE n°24 sur laquelle sont positionnés les forages test, dans l'attente de l'achat par Chartres métropole de l'emprise nécessaire à l'exploitation.

Je vous donne mon accord pour lancer les démarches d'achat et solliciter l'estimation des Domaines, selon division de la parcelle à prévoir ensemble en excluant les cheminements piétonniers et tout autre élément d'aménagement de paysage devant rester propriété communale.

Je vous confirme enfin que la parcelle est libre de toute occupation.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Mme le Maire,

Christine GOIMBAULT

